



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2022

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et un et le 1^{er} mars 2022 à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 22 février 2022, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Chigy.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Marie-José MASSON, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Olivier BRAULT, Michaël LAVENTUREUX, Angélique SCHNEIDER.

Absent représenté : Bernard COQUILLE par Magalie THÉROUÉ

Absentes : Sophie MARTHELOT, Eliane ANSTETT

16 conseillers présents, 1 conseiller représenté le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Élection du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2021
- Domaine public de la commune ;
 - Jachère fleurie de Vareilles
 - Zone du bîme de Vareilles
- Convention zone humide
- Domanys, vente du 4 route des Clérimois
- Scani actions
- Taille des arbres
- Surveillance par caméra
 - La poste
 - Carrefour des villages
- Délibération permanente SDEY
- Pont de Chigy
- Subventions aux associations
- Subventions sorties scolaires ☒ Débat d'Orientation Budgétaire

- Questions diverses.
 - Pylônes téléphoniques
 - Fuel-pellets



- Chemins communaux (Champ Fêtu)
- Chasse forêt de Vareilles
- Statues Gallo
- Affouages
- Abribus
- Fab lab
- État des travaux de toiture
- Écoles
- Micro crèche
- "nettoyons la nature"

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 décembre 2021

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2021.

COMPOSITION CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que Karym FELLAH a démissionné de son poste de conseiller municipal à la suite de son départ de la commune.

La suivante sur la liste est Angélique SCHNEIDER. Il installe donc Angélique SCHNEIDER comme conseillère municipale de la commune des Vallées-de-la-Vanne. Le tableau municipal sera actualisé en conséquence.

DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés demande que les parcelles B 556 ZB 102 et ZB 103 autour du bîme de Vareilles, les parcelles OA 364 OA 365 et OA 368 de la jachère fleurie de Vareilles soient placées dans le domaine public.

CONVENTION ZONE HUMIDE

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve le projet d'une zone humide près du bîme de Vareilles. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le syndicat mixte de la Vanne et de ses affluents pour lui confier une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée. Cette zone humide permettra aux matières fines apportées par le ru de l'érable d'être retenues. Cette action permettra d'éviter le colmatage du ru de Vareilles.

Le ru de l'érable sera reméandré dans la parcelle avec un faible débit de sortie au niveau de la confluence.

Financement du projet :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 80%
- SMVA : 20%
- Commune 0%

DOMANYS, VENTE DU 4 ROUTE DES CLÉRIMOIS

La société Domanys souhaite vendre le pavillon situé 4 route des Clérimois (Parcelle WE 74 de 1 000 m²) Au prix de 95 000 €. Conformément à l'article l443-12, le prix de vente fixé par l'organisme propriétaire, paraît correct à monsieur le Maire.

Conformément à l'article l443-7, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés renonce à préempter ce bâtiment.

TAILLE DES ARBRES

Monsieur le Maire fait part de son intention de traiter avec une seule entreprise pour réaliser l'égavage et la taille des arbres de la commune dans un plan pluriannuel de trois ans.



Trois entreprises ont été consultées, elles ont répondu sur le même nombre d'arbres et les mêmes prestations :

- L'entreprise TRIMOREAU pour un montant de 10 494 € HT
- L'entreprise AUBRY élagage pour un montant de 7 370 € HT
- L'entreprise DURU élagage pour un montant de 6 028 € HT

2 conseillers proposent que ce soit l'entreprise AUBRY qui réalise les travaux. (Louis BOUCHENY et Michaël LAVENTUREUX)

15 conseillers choisissent l'entreprise DURU (Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laëtitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Marie-José MASSON, Sylvie MOSIMANN, Maryse BOURGEOIS, Olivier BRAULT, Angélique SCHNEIDER)

La commande sera donc passée à l'entreprise DURU.

SURVEILLANCE PAR CAMERA LA POSTE

La Poste et la gendarmerie nous demandent de sécuriser les locaux de la poste en installant un réseau de vidéo surveillance dans et aux alentours du local postal afin de protéger les transactions financières.

Les données seront stockées sur un serveur dédié dans la mairie accessible seulement à des personnes nommées et agréées par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire propose de travailler avec ABC protection recommandé par la gendarmerie pour le prix de 2 444 € HT (2 932,80 € TTC). Ces travaux sont subventionnables à 100% par La Poste.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés, autorise monsieur le Maire à réaliser ces travaux et à demander la subvention à La Poste.

SURVEILLANCE PAR CAMERA DES CENTRES BOURGS ET SORTIES D'ECOLES

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal pour la protection par vidéo surveillance des centres bourgs de nos villages qui sont aussi les carrefours de passage et les zones de sortie d'élèves à Chigy et à Theil.

Un échange a été fait avec la gendarmerie à ce sujet. Le principe serait de disposer deux caméras lecteurs de plaques d'immatriculation sur les axes de circulation et deux caméras « scène » avec visages floutés vers les lieux de regroupement.

Les données seront stockées sur un ordinateur serveur dans la mairie de chaque carrefour, accessible seulement à des personnes nommées et agréées par arrêté préfectoral.

L'estimation des coûts est le suivant :

- Carrefour rue du Moulin, rue du Guichet et Grande Rue à Chigy : 7 000 € HT
- Carrefour rue de la Grève, Route du Miroir et Route du Pont Rouge : 7 500 € HT
- Carrefour Rue de l'Erable, rue du Poncelot, Rue du Faÿs, Rue de l'Eglise : 8 000 € HT

Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % (DETR et FIPD)

Les conseillers municipaux notent l'importance de cette sécurisation et sont rassurés par le fait que seuls les véhicules soient ciblés, garantissant l'anonymat des personnes. A l'unanimité des présents et représentés ils demandent à Monsieur le Maire d'approfondir le dossier de faire les demandes de subvention.

TRANSFERT COMPÉTENCE AU SDEY ET DÉLIBÉRATION PERMANENTE

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide le transfert de la compétence éclairage public travaux neufs et investissement (hors entretien) au SDEY.



Il autorise Monsieur le Maire à engager les travaux futurs sans délibération pour un montant maximum de 4 000 € TTC restant à charge de la commune (hors subvention du SDEY)

Monsieur le Maire explique que toutes les ampoules au mercure, très énergivores, seront remplacées par des ampoules leds d'ici la fin de l'année et que les ampoules au sodium sont remplacées par des leds au fur et à mesure.

PONT DE CHIGY

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du pont de Chigy établi par le conseil départemental et à sa charge :

- Deux trottoirs de 1,40 m
- Circulation future en alternat sur le pont
- Largeur de circulation entre trottoir (4.35 m)
- Pose d'un garde-corps uniquement sur un seul des ouvrages, le second présentant un parapet suffisamment haut.

- Les travaux seront réalisés sans circulation de véhicule mais en laissant passer ponctuellement les piétons.
- La période des travaux devra être planifiée prioritairement à partir du 25 juillet jusqu'à fin août (hors période des moissons et hors période scolaire)

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve ce projet et autorise monsieur le Maire à signer toute convention avec le Conseil Départemental.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Une première étude des subventions aux associations est faite par les conseillers municipaux. Ce tableau sera repris et complété lors du vote du budget.

ÉCOLE DE THEIL : CLASSE DÉCOUVERTE

Il s'agit d'un voyage de 4 jours et 3 nuits début juin dans la région des volcans d'Auvergne. Il concerne 21 enfants de CE1 + 1 accompagnateur. Le coût par enfant est de 260,22 €

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide d'accorder une subvention de 86,74 € par enfant représentant 1/3 du coût du voyage. Les deux autres tiers sont financés par la coopérative et les familles.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le conseil municipal décide d'inclure les travaux suivants dans le budget d'investissement 2022 :

- Sécurisation village
- Pont piéton sur le ru de Vareilles (rue du Poncelot)
- Sécurité vidéo
- Fin travaux toitures église
- Entretien voiries
- Isolation jardin de l'érable et mairie de Vareilles
- Chauffage école de Chigy, salle des fêtes de Theil
- Ravalement maison des associations et micro crèche
- Peintures diverses dans les bâtiments communaux.
- Peinture grille entrées des cimetières de Chigy, Theil et Vareilles
- Henri TROESCH, conseiller correspondant défense, demande que soit rajoutée la pose d'un mât pour monter un drapeau au cimetière de Theil abritant des soldats morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.



QUESTIONS DIVERSES

PYLÔNE DES VALLÉES DE VAREILLES

Les travaux ont commencé le 21 septembre après un arrêt pour cause de difficulté d'accès au terrain, les fondations sont terminées et le massif de béton a été coulé la semaine dernière. Le montage du pylône est prévu dans 15 jours et la mise en service en avril.

COMMANDES GROUPÉES FUEL ET PELLETS

Il a été proposé aux habitants de la commune de se raccrocher à la mairie de Courgenay pour les fournitures de fuel et pellets. Gain de 12 cts (12%) sur le fuel domestique supérieur.

- Une dizaine de personnes sont intéressées par le fuel
- Une dizaine de personnes sont intéressées par les pellets

Compte tenu des événements en Ukraine, les commandes groupées de fuel sont provisoirement suspendues. Les commerçants n'ayant aucune visibilité sur les approvisionnements. Une commande groupée est programmée cependant avant la moisson.

Les habitants peuvent toujours s'inscrire à l'adresse mail : com@les-vallées-de-la-vanne.fr

CHEMINS COMMUNAUX

Dans le bois de Champ Fêtu, Guy LAMARRE rencontrera les personnes assurant le débardage du bois afin qu'ils rendent des chemins praticables en fin de travaux.

BOIS DE VAREILLES

L'ONF a lancé un appel d'offre auprès des chasseurs pour leur donner, à bail, le droit de chasse dans la forêt domaniale, sans nous concerter, sans limite et contrainte de calendrier.

Le conseil municipal rappelle que la forêt communale appartient à tous, aux promeneurs, aux randonneurs, comme aux chasseurs.

Luc MAUDET, Francis HUVER et Bernard ROMIEUX rencontreront les chasseurs ayant obtenu le droit de chasse de la forêt domaniale pour négocier les jours de chasse et éventuellement leur proposer un droit de chasse sur la forêt communale.

SATUES GALLO

Trois statues de l'artiste Gallo seront disposées sur la commune :

- Une statue en bois, le Grand Ecart, dans le lavoir de Chigy
- Une statue en marbre, la Danse, dans la jachère fleurie de Vareilles
- Une statue métal et marbre dans la maison des amoureux de Theil

Une convention sera signée avec la CCVPO pour la mise à disposition de ces statues.

AFFOUAGES

Les affouages sont en cours sur la forêt communale de Vareilles

ABRIBUS

Les abribus seront montés très prochainement

FAB-LAB et REPAIR CAFE

Un **fab-lab** est un lieu où il est possible de réaliser des objets à l'aide d'un ordinateur et d'une imprimante 3D.

Pour réaliser un objet il faut le concevoir à l'aide de logiciels sur un ordinateur et traiter le fichier avant de l'imprimer. Mais il existe déjà une grande bibliothèque d'objets à imprimer directement.



Un sondage a été fait auprès des jeunes de la commune et 3 jeunes sont intéressées (sans compter les adultes !). Un déplacement à Joigny est prévu un samedi après-midi pour leur montrer ce qu'est un fab-lab.

Un **Repair Café** est un lieu où vous pouvez venir réparer un objet, avec l'aide d'un bénévole, pour lui donner cette seconde vie. Les objets peuvent être multiples : appareil ménager, vélo, ordinateur, meuble, téléphone portable... L'éventail des possibilités dépend de la compétence des bénévoles.

Un sondage a été fait auprès des habitants de la commune et 5 personnes sont intéressées pour l'animer. Nous allons essayer de rencontrer d'autres Repair café pour voir comment nous organiser.

NOËL DES AINÉS

La vie reprend doucement son cours normal. Les 54 aînés qui ont choisi le repas convivial comme cadeau de Noël 2021 seront invités, sauf détérioration du contexte sanitaire, le samedi 26 mars à 12 heures à la salle des fêtes de Vareilles.

JOURNAL COMMUNAL

Le journal a été distribué début février 2022. Le prochain journal est programmé pour septembre 2022.

ETAT DES TRAVAUX TOITURES

Seule la toiture de l'église de Vareilles a été nettoyée et entretenue. La réparation des autres toitures a été commandée :

- Eglise de Chigy
- Maison des Amoureux à Theil
- Eglise de Theil :

MICROCRECHE

Pour le conseil d'administration de l'association « Les Poussins », le conseil municipal nomme Représentant de la mairie : Luc MAUDET

Représentants de la commission micro-crèche : Laétitia BERTHELIN et Magalie THÉROUÉ

NETTOYONS LA NATURE

Après le broyage des branches de peuplier à Vareilles et le nettoyage du ru de la sucrerie à Theil, un nouveau projet « Nettoyons la nature » va être proposé aux habitants. Il s'agit de nettoyer une partie du chemin de randonnée Natura 2000. Un stock de vieux pneus est à évacuer. La mairie se charge de trouver un repeneur ce des pneus.

SECURITE ROUTIERE

Le radar a été acheté.

Le Conseil Départemental a mis à la disposition de la commune 40 mètres de balise.

Un premier relevé des vitesses, avant pose de balises, a été fait à l'entrée de Theil en venant de Vareilles. Des balises ont été déposées sur cet axe. Un deuxième relevé est en cours.

ZONE DE STOCKAGE DECHETS VERTS ET BROYATS

Une zone de stockage, à l'usage exclusif des déchets verts, est à la disposition des habitants de la commune. Ceux-ci doivent préalablement prévenir la mairie de la date de leur dépôt et du volume déposé.

La communauté de communes va faire broyer le tas actuel. Le broyat sera mis à la disposition des habitants pour leur jardin.

La séance est levée à 22 heures.